INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CONSTANCE BE WORLD - Part « I/EUR » (ISIN : FR0011400738)

Ce FCP est géré par Constance Associés

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif la recherche d'une surperformance par rapport à une évolution moyenne du marché des actions internationales hors pays émergents, sur la durée de placement recommandée. L'OPC est géré activement, de manière discrétionnaire et non indicielle.

Il est classé « Actions internationales ».

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est exposé à hauteur de 90% minimum aux actions internationales cotées sur des marchés règlementés, de toutes tailles de capitalisation et sans prédétermination sectorielle.

La recherche de la surperformance s'effectue au travers d'une exposition sur les marchés d'actions internationales privilégiant les sociétés disposant d'avantages compétitifs durables. Via une analyse prospective du monde économique, l'équipe de gestion tente d'identifier des évolutions structurelles prometteuses de croissance, au sein d'un secteur, d'une industrie ou d'un mode de consommation. Les acteurs participant à ces évolutions sont alors analysés au travers de critères financiers et qualitatifs devant permettre l'appréciation des avantages compétitifs durables ainsi que la qualité financière, les perspectives de croissance et l'évaluation de la société. Il en résulte une gestion active, globale et concentrée sur un nombre limité de valeurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

▪ **de 90% à 100% aux actions internationales, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :**
- de **0% à 10%** % en actions de sociétés de capitalisations de moins de 2 milliards de US dollars pour les actions des Etats-Unis et du Canada, et de moins de 1 milliards d'euros pour les actions du reste du monde,
- de **0% à 10%** en actions de pays émergents.

▪ **de 0% à 100% au risque de change hors euro.**

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM de droits français ou européens, ou de FIA français ou d'OPC autorisés à la commercialisation en France ou en parts et/ou actions d'OPC respectant les critères d'éligibilité de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier.
Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif.

Affectation du résultat : Capitalisation totale

Durée minimum de placement recommandée :
Supérieure à 10 ans.
« *Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai* »

Conditions de souscription et de rachat :
Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés avant 17 heures chaque jour ouvré (J-1), à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés nord-américains (Etats-Unis / Canada) ou français.

Ils sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe 7 de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce FCP est classé dans cette catégorie en raison de son exposition forte aux marchés d'actions internationales pouvant induire des fluctuations importantes et rapides à la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative, et aux actions de petite capitalisation et de pays émergents qui peuvent connaitre des fluctuations accrues du fait de la faible liquidité et des conditions de fonctionnement de ces marchés.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur : néant.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	Néant
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,26% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	Néant

(*) Le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, sur l'année civile 2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.
Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.constance-associes.fr
Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES

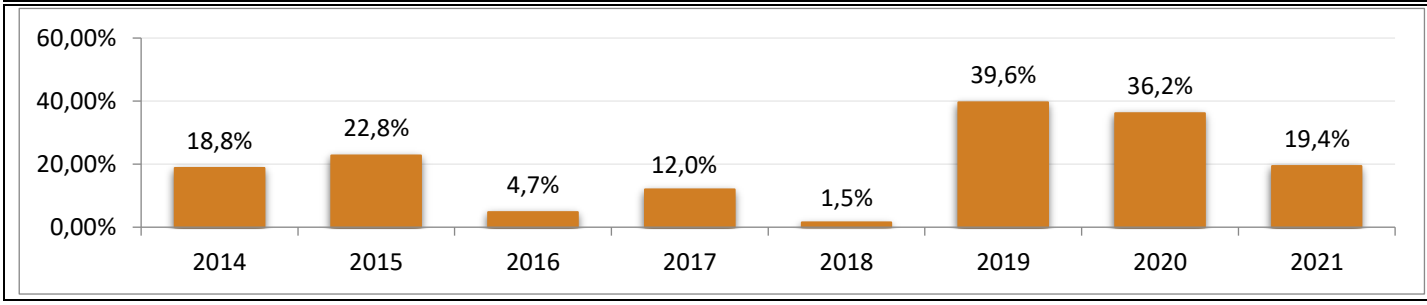

AVERTISSEMENT : ***Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.***
La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 08/02/2013 **DATE DE CREATION DE LA PART : 08/02/2013**
DEVISE DE LIBELLE : EURO

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE FCP ET SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :
CONSTANCE ASSOCIÉS - 37, avenue de Friedland - 75008 PARIS - Tél. : 01 84 17 22 60 - info@constance-associes.fr
ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.constance-associes.fr.
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :
Dans les locaux de la société de gestion.
REGIME FISCAL : Le FCP en tant que tel n'est pas sujet à imposition pour le résident français, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée ou par l'intermédiaire d'une fiducie, ne possède plus de 10% de ses parts (article 150-0 A, III-2 du Code général des impôts). Toutefois, les porteurs peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués le cas échéant par le FCP, de sa détention, ou lorsqu'ils cèderont les titres de celui-ci. Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de parts du FCP. Ces conséquences varient en fonction des lois et des usages en vigueur dans le ou les pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur du FCP ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.
En cas de doute, les porteurs de parts du FCP sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel, en notant que l'analyse de ce dernier ne saurait être prise en charge par le FCP ou la société de gestion.
Aucune part de ce fonds n'a été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. La société de gestion n'est pas enregistrée en qualité d'investment advisor aux États-Unis. Aucune part de ce fonds ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person », selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
La responsabilité de CONSTANCE ASSOCIÉS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.constance-associes.fr . Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
CONSTANCE ASSOCIÉS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03/02/2022.